

Des Nationales transformées en Départementales

Le transfert de certaines routes entraîne un changement d'appellation en cours dans tout le département.

La Loi du 13 août 2004, dite Acte II de la Décentralisation, a transféré un certain nombre de RN L (routes nationales d'intérêt local) aux Départements. 204 km en ce qui concerne l'Yonne, dont la route nationale 6. Seules les liaisons Auxerre-Clamecy (RN 151) et Auxerre-Troyes (RN 77), pour lesquelles n'existent pas de double autoroutier, restent dans le giron de l'État, ainsi que le contournement d'Auxerre (du fait de projets de rattachement avec l'autoroute A 26).

Pour matérialiser ces changements, de nouveaux cartouches sont en cours d'installation sur l'ensemble de ces nouvelles routes départementales. Une décision entérinée par l'Assemblée départementale lors de la séance du 5 février 2007.

« L'Yonne, la Seine-et-Marne, le Loiret et l'Aube se sont coordonnés afin qu'il y ait une continuité d'appellation, indique Pascal Pic, chef du service Travaux et Sécurité routière du Conseil Général. Mais la Côte-d'Or a anticipé l'opération ce qui explique que la portion de l'ex-RN 6 se trouvant dans ce département se nomme non pas RD 606 mais RD 906. » Rappelons que le précédent transfert des RN secondaires en 1973 avait reçu une



Ce qu'elles sont devenues

- > La RN 6 devient la RD 606 (coupe le département du Sénonais à l'Avallonnais en passant par Auxerre)
- > La RN 60 devient la RD 660
- > La RN 146 devient la RD 646 (sortie de l'autoroute A 6 à Avallon)
- > La RN 360 partie sud de Sens devient la RD 606 A
- > La RN 360 partie nord de Sens devient la RD 606 B
- > La RN 1 060 devient la RD 1 060 (début du contournement de Sens)

numérotation dans la série des 900.

La mise en place des 421 cartouches jaunes (en remplacement des rouges) existant sur l'ensemble des itinéraires est actuellement en cours. Elle est effectuée par les ATR (agences territoriales routières) et sera achevée à la fin de l'année. Leur répartition : 209 à l'ATR de Sens, 121 à l'ATR d'Avallon, 48 à l'ATR de Joigny et 43 à l'ATR d'Auxerre. Le coût total atteignant 19 499 euros. « Restera le bornage, pour lequel aucune décision n'a encore été prise », précise Pascal Pic.

